

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2022-204

Direction de la Citoyenneté

Concession n° : 13113

Situation : Cimetière BILLY

Division : 4 / Carré : F / Allée : 3 - Empl : 9

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 8,

VU la délibération n°2020-141 du 1er octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU la demande présentée par Madame TOURNIER Anne-Marie domiciliée, 8 square de Bourgogne - 76240 Le Mesnil-Esnard mandataire de Marie, Louise, Alberte LIEVIN née COQUELIN, domiciliée, 89 rue du Bois Sabot - 28100 DREUX, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 13113 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 50 ans.

DÉCIDE

**ARTICLE 1** - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 25 octobre 2025 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de 2 mètres superficiels. La date d'échéance est le 24 octobre 2075 pour une durée de cinquante ans.

**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/98 du 17 octobre 2022,

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 12 DEC. 2022

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Notification le  
Accusé en préfecture  
028-212801344-20221213-DEC2022-204-AU  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Le Maire,  
Conseiller régional  
  
Pierre-Frédéric BILLET